



# **BNP PARIBAS**

## **AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019 AU 3 MARS 2020**

**DEPOSE AUPRES DE L'AMF LE 30 MARS 2020**

Document d'enregistrement universel et rapport financier annuel 2019 déposé auprès de l'AMF le 3 mars 2020, sous le numéro D. 20-0097.

Société anonyme au capital de 2 499 597 122 euros  
Siège social : 16 boulevard des Italiens, 75009 PARIS  
R.C.S. : PARIS 662 042 449

<b>1. RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES – PILIER 3</b>	<b>3</b>
<b>2. INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>5</b>
<b>3. RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL</b>	<b>6</b>
<b>4. TABLES DE CONCORDANCES</b>	<b>7</b>



L'amendement au document d'enregistrement universel au 3 mars 2020 a été déposé le 30 mars 2020 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

# 1. RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES – PILIER 3

Le Chapitre 5 du Document d'enregistrement universel est modifié comme suit : au sein de la section « Facteurs de risque », des pages 276 à 288, un facteur de risque a été ajoutée à la catégorie « 7. Risques liés à l'évolution du Groupe BNP Paribas dans son environnement ». Ce facteur de risque est placé en position 7.1 :

## **7. RISQUES LIES A L'EVOLUTION DU GROUPE BNP PARIBAS DANS SON ENVIRONNEMENT**

**7.1 *Les épidémies et pandémies, y compris la pandémie de coronavirus en cours (COVID-19) et leurs conséquences économiques, peuvent affecter négativement les activités, les opérations, les résultats et la situation financière du Groupe.***

Une nouvelle souche du coronavirus (COVID-19) a émergé en Chine en décembre 2019 et s'est depuis propagée dans de nombreux pays à travers le monde, l'Organisation Mondiale de la Santé ayant déclaré l'épidémie comme une pandémie en mars 2020. La propagation du virus et les mesures gouvernementales prises pour y répondre (fermetures de frontières, restrictions de déplacements, mesures de confinement...) ont eu et peuvent continuer d'avoir un impact important, direct et indirect, sur l'activité économique et les marchés financiers à l'échelle mondiale. Les ralentissements des économies particulièrement affectés (par exemple la Chine, l'Italie, la France, l'Espagne et d'autres pays européens, les États-Unis, le Royaume-Uni...) ainsi que la réduction des échanges commerciaux mondiaux ont eu ou continueront d'avoir des effets négatifs sur la conjoncture économique mondiale, à mesure que la production mondiale, les investissements, les chaînes d'approvisionnement et les dépenses de consommation sont affectés et que de nouvelles restrictions sont mises en œuvre.

Face aux conséquences économiques et de marché négatives de la pandémie, divers gouvernements et banques centrales ont pris ou annoncé des mesures pour soutenir l'économie (systèmes de garantie de prêts, reports d'échéances fiscales, couverture élargie du chômage...) ou pour améliorer la liquidité sur les marchés financiers (achats d'actifs accrus, lignes de financement...). Le Groupe est mobilisé pour assurer la transmission de ces mesures et accompagner les clients notamment dans les réseaux de Domestic Markets. Rien ne permet toutefois de garantir que de telles mesures suffiront à compenser les effets négatifs de la pandémie sur l'économie régionale ou mondiale, à enrayer les récessions régionales ou mondiales ou à stabiliser les marchés financiers. L'environnement économique pourrait bien se détériorer encore avant de commencer à s'améliorer.

Le Groupe est exposé aux risques liés à la pandémie et à ses conséquences économiques et de marché en raison de sa sensibilité générale inhérente, en tant qu'institution financière mondiale, aux conditions macroéconomiques et aux conditions du marché, ainsi qu'aux implications spécifiques décrites ci-après.

Les résultats et la situation financière du Groupe pourraient être affectés de manière défavorable par la réduction de l'activité économique et éventuellement des récessions sur ses principaux marchés. Les mesures de confinement prises dans plusieurs des principaux pays où le Groupe exerce ses activités, notamment ses marchés domestiques (France, Italie, Belgique et Luxembourg qui représentent collectivement 43% des expositions brutes de crédit du Groupe au 31 décembre 2019), réduisent significativement l'activité économique et une prolongation substantielle de ces mesures pourrait entraîner des récessions locales ou régionales. Les impacts de ces mesures pourraient affecter les résultats du Groupe en raison de la baisse des revenus et de la dégradation de la qualité des actifs d'une manière générale et dans certains secteurs spécifiques qui sont plus particulièrement affectés. Les secteurs les plus susceptibles d'être impactés à ce jour incluent les secteurs du voyage et du tourisme ; l'exposition du Groupe au secteur aéronautique (compagnies aériennes, bailleurs...) et au secteur du tourisme représentait chacun environ 1% de ses expositions brutes de crédit totales au 31 décembre 2019. Le secteur pétrolier et gazier a également été touché par une baisse de la demande résultant de la pandémie concomitante à l'augmentation de l'offre due à la rupture de l'entente entre l'OPEP et la Russie relativement à la production ; ce secteur représentait au 31 décembre 2019, environ 2,2 % des expositions brutes de crédit totales du Groupe. Les résultats et la situation financière du Groupe pourraient être affectés de manière défavorable dans la mesure où les contreparties auxquelles il est exposé dans ces secteurs (et plus généralement, si l'effet négatif sur la qualité des crédits s'étendait) pourraient être affectées matériellement et négativement, entraînant notamment une augmentation du coût du risque du Groupe.

Les résultats et la situation financière du Groupe pourraient également être affectés négativement par les évolutions défavorables des marchés financiers dans la mesure où la pandémie a notamment conduit à des

conditions de marché extrêmes (accroissement de la volatilité des marchés, forte baisse des marchés actions, tensions sur les spreads, marchés d'actifs spécifiques en suspens...). Cette situation pourrait avoir un impact négatif sur les activités de marché du Groupe, qui ont représenté 12% de ses revenus consolidés en 2019, entraînant des pertes de trading ou autres pertes liées au marché. D'autre part, certains portefeuilles d'investissement (par exemple dans les filiales d'assurance du Groupe) sont comptabilisés à leur valeur de marché et pourraient donc être affectés par la détérioration des conditions du marché.

L'incertitude quant à la durée et à l'ampleur de la pandémie de coronavirus rend imprévisible l'impact global sur l'économie mondiale. La mesure dans laquelle la pandémie et ses conséquences économiques affecteront les résultats et la situation financière du Groupe dépendra de l'évolution future, notamment i) de l'impact des mesures prises à ce jour ou à l'avenir par les gouvernements et les banques centrales et ii) de la gravité et de la durée réelles de la pandémie ainsi que de la nature, de l'ampleur et de la durée des mesures prises pour contenir ou traiter son impact sur les différents marchés où le Groupe opère. De plus, si les mesures et les actions de soutien prises par les banques centrales et les gouvernements en réponse à la pandémie peuvent contribuer à atténuer ses conséquences économiques et de marché négatives, elles ont pu ou pourraient émettre des restrictions ou recommandations supplémentaires (voir notamment la recommandation de la Banque Centrale Européenne en date du 27 mars 2020) relatives aux banques. En particulier, elles pourraient limiter ou demander la limitation de la flexibilité des banques dans la gestion de leur activité et dans leurs politiques de distribution et d'allocation du capital.

## **2. INFORMATIONS GÉNÉRALES**

### **2.1 Documents accessibles au public**

Ce document est disponible sur le site internet [www.invest.bnpparibas.com](http://www.invest.bnpparibas.com) ou sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le Groupe BNP Paribas peut, sans engagement, demander les documents :

- par courrier :

BNP Paribas – Finance Groupe

Relations Investisseurs et Information Financière

3, rue d'Antin – CAA01B1

75002 Paris

- par téléphone : 01 40 14 63 58

L'information règlementée est accessible sur le site : <https://invest.bnpparibas.com/information-reglementee>.

### **2.2 Changement significatif**

A l'exception des éléments mentionnés dans l'Amendement au Document d'enregistrement universel 2019, incluant l'impact que pourrait avoir la crise sanitaire résultant du coronavirus (COVID-19), aucun changement significatif défavorable des perspectives de l'émetteur et aucun changement significatif de la situation financière ou de la performance financière du Groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés et en particulier depuis la signature du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés en date du 3 mars 2020.

### **3. RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL**

#### **PERSONNE QUI ASSUME LA RESPONSABILITE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET DE SES AMENDEMENTS**

M. Jean-Laurent BONNAFÉ, Directeur Général de BNP Paribas

#### **ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET DE SES AMENDEMENTS**

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent amendement au Document d'enregistrement universel 2019 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Paris, le 30 mars 2020,

Le Directeur Général

## 4. TABLES DE CONCORDANCE

### 4.1 Rubriques de l'annexe I du règlement européen n°2017/1129

Afin de faciliter la lecture du présent amendement au Document d'enregistrement universel, la présente table de concordance reprend les rubriques prévues par le Règlement européen 2017/1129 (Annexe I), pris en application de la Directive dite « Prospectus 3 » et renvoie aux pages du document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune des rubriques.

	Amendement au Document d'enregistrement universel au 3 mars 2020 déposé auprès de l'AMF le 30 mars 2020	Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 3 mars 2020
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>		
1.1 Personne responsable du document d'enregistrement universel	6	610
1.2 Attestation de la personne responsable du document d'enregistrement universel	6	610
1.3 Attestation ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert		
1.4 Informations provenant d'un tiers		
1.5 Approbation de l'autorité compétente	2	1
<b>2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>		<b>608</b>
<b>3. FACTEURS DE RISQUE</b>	<b>3-4</b>	<b>276-288</b>
<b>4. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>		<b>4-5</b>
<b>5. APERÇU DES ACTIVITÉS</b>		
5.1. Principales activités		6-16 ; 188-191 ; 592-598
5.2. Principaux marchés		6-16 ; 188-191 ; 592-598
5.3. Histoire et évolution de la société		5
5.4. Stratégie et objectifs		136-138 ; 515 ; 558-568
5.5. Dépendance éventuelle		590
5.6. Eléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle		6-16 ; 114-128
5.7. Investissements		136 ; 238-241 ; 503 ; 556-557 ; 564-566 ; 591
<b>6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE</b>		
6.1. Description sommaire du Groupe / Organigramme		4 ; 6 ; 576-577
6.2. Liste des filiales importantes		249-257 ; 496-502 ; 592-597
<b>7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>		
7.1. Situation financière		152 ; 154 ; 466-467
7.2. Résultat d'exploitation		114-128 ; 134-135 ; 140-146 ; 152 ; 189 ; 466
<b>8. TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>		
8.1. Capitaux de l'émetteur		156-157 ; 491
8.2. Source et montant des flux de trésorerie		155
8.3. Besoins de financement et structure de financement		138 ; 416-430
8.4. Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur		N/A
8.5. Sources de financement attendues		N/A
<b>9. ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE</b>		<b>267 ; 272-273</b>
<b>10. INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>		<b>138</b>
<b>11. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>		<b>N/A</b>
<b>12. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>		
12.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction		31-43 ; 98
12.2. Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et		47-48 ; 61-62 ; 72-94

	Amendement au Document d'enregistrement universel au 3 mars 2020 déposé auprès de l'AMF le 30 mars 2020	Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 3 mars 2020
de direction		
<b><u>13. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</u></b>		
13.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature		72-97 ; 226-233
13.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages		72-97 ; 226-233
<b><u>14. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</u></b>		
14.1. Date d'expiration des mandats actuels		31-42
14.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration		N/A
14.3. Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations		51-58
14.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme à un régime de Gouvernement d'entreprise qui lui est applicable		44-49
14.5. Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise		31-42
<b><u>15. SALARIÉS</u></b>		
15.1. Nombre de salariés		4 ; 540-541 ; 576
15.2. Actionnariat et stock-options		72-94 ; 175-176 ; 545-546
15.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur		
<b><u>16. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</u></b>		
16.1. Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote		17-18
16.2. Existence de droits de vote différents		16
16.3. Contrôle de l'émetteur		17-18
16.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle		18
<b><u>17. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES</u></b>		<b>72-94 ; 246-247 ; 604-605</b>
<b><u>18. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</u></b>		
18.1. Informations financières historiques, y compris États financiers		4 ; 21 ; 113-258 ; 465-503 ; 613
18.2. Informations financières intermédiaires et autres		N/A
18.3. Audit des informations financières annuelles historiques		259-264 ; 504-509
18.4. Informations financières pro-forma		N/A
18.5. Politique de distribution des dividendes		21 ; 24-25 ; 115 ; 494 ; 577
18.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage		236-237
18.7. Changement significatif de la situation financière	5	591
<b><u>19. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</u></b>		
19.1. Capital social		16 ; 234-236 ; 484-487 ; 599 ; 624
19.2. Acte constitutif et statuts		599-603
<b><u>20. CONTRATS IMPORTANTS</u></b>		<b>590</b>
<b><u>21. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</u></b>	<b>5</b>	<b>590</b>

En application de l'annexe I du règlement européen n°2017/1129, les éléments suivants sont inclus par référence :

- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019, présentés respectivement aux pages 149 à 258 et 259 à 264 du Document d'enregistrement universel n° D. 20-0097, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 mars 2020. L'information est disponible sur le lien suivant : [https://invest.bnpparibas.com/sites/default/files/documents/bnp\\_paribas\\_2019\\_urd\\_fr\\_0.pdf](https://invest.bnpparibas.com/sites/default/files/documents/bnp_paribas_2019_urd_fr_0.pdf)
- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2018, présentés respectivement aux pages 149 à 269 et 270 à 276 du Document de référence n° D.19-0114 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 5 mars 2019. L'information est disponible sur le lien suivant : [https://invest.bnpparibas.com/sites/default/files/documents/ddr2018-bnp\\_paribas-fr.pdf](https://invest.bnpparibas.com/sites/default/files/documents/ddr2018-bnp_paribas-fr.pdf)
- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2017, présentés respectivement aux pages 137 à 236 et 237 à 242 du Document de référence n° D.18-0101 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 mars 2018. L'information est disponible sur le lien suivant : [https://invest.bnpparibas.com/sites/default/files/documents/ddr2017\\_bnp\\_paribas\\_fr.pdf](https://invest.bnpparibas.com/sites/default/files/documents/ddr2017_bnp_paribas_fr.pdf).

## 4.2 Rapport financier annuel

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

Rapport financier annuel	Page
<b>Attestation du responsable du document</b>	<b>610</b>

### Rapport de gestion

La table de concordance ci-après permet d'identifier dans le Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 mars 2020, les informations qui constituent le Rapport de gestion de la Société (incluant le Rapport sur le gouvernement d'entreprise) et le Rapport de gestion consolidé, telles que requises par les dispositions légales et réglementaires.

**I. Situation et activité de la Société et du Groupe**

<b>Informations</b> (textes de référence)	<b>N° de page</b>
▪ Situation de la Société et du Groupe durant l'exercice écoulé (L.232-1 II et L.233-26 du Code de commerce)	114-138 ; 152-257 ; 466-503
▪ Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe (L.225-100-1 du Code de commerce)	114-138 ; 152-257 ; 466-503
▪ Indicateurs clés de performance de nature financière et, le cas échéant, non financière de la Société et du Groupe (L.225-100-1 du Code de commerce)	114-148 ; 515 ; 521-522
▪ Évolution prévisible de la Société et du Groupe (L.232-1 II et L.233-26 du Code de commerce)	136-138
▪ Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du Rapport de gestion (L.232-1 II et L.233-26 du Code de commerce)	591
▪ Activité en matière de recherche et développement de la Société et du Groupe (L.232-1 II et L.233-26 du Code de commerce)	N/A
▪ Prises de participation ou prises de contrôle dans des sociétés ayant leur siège social en France (L. 233-6 et L.247-1 du Code de commerce)	503
▪ Activité et résultats de l'ensemble de la Société, des filiales de la Société et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité (L.233-6 du Code de commerce)	6-16 ; 114-135
▪ Succursales existantes de la Société (L.232-1 II du Code de commerce)	592-598
▪ Informations sur les implantations et les activités de la Société (L.511-45 et R.511-16-4 du Code monétaire et financier)	249-257 ; 592-598

**II. Facteurs de risques et caractéristiques des procédures de contrôle interne**

<b>Informations</b> (textes de référence)	<b>N° de page</b>
▪ Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société et le Groupe sont confrontés (L.225-100-1 du Code de commerce)	271-288
▪ Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et mesures prises par la Société et le Groupe pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de leurs activités (L.225-100-1 du Code de commerce)	107
▪ Objectifs et politique en matière de couverture de chaque catégorie principale de transactions de la Société et du Groupe (L.225-100-1 du Code de commerce)	412-415
▪ Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la Société et du Groupe (L.225-100-1 du Code de commerce)	323-430
▪ Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et le Groupe relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière (L.225-100-1 du Code de commerce)	108-112

**III. Informations concernant le capital social**

<b>Informations</b> (textes de référence)	<b>N° de page</b>
▪ Nom des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital social ou des droits de vote et modifications intervenues au cours de l'exercice (L.233-13 du Code de commerce)	17-18
▪ Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la Société qu'elles détiennent (L.233-13 du Code de commerce)	249-257
▪ État de la participation des salariés au capital social (L.225-102 du Code de commerce)	17-18
▪ Titres acquis par les salariés dans le cadre d'une opération de rachat d'une entreprise (L.225-102 du Code de commerce)	N/A
▪ Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées (L.233-29, R.233-19 du Code de commerce)	N/A
▪ Informations relatives aux opérations de rachat par la Société de ses propres actions (L.225-211 du Code de commerce)	95-97 ; 234 ; 481
▪ Ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital (L.225-181, L.228-99, R225-137, R.228-91 du Code de commerce)	N/A
▪ État récapitulatif des opérations réalisées par les mandataires sociaux, les dirigeants, certains cadres de la société et des personnes avec lesquelles ils ont des liens personnels étroits au cours du dernier exercice (223-26 du règlement général de l'AMF, L.621-18-2 et R.621-43-1 du Code monétaire et financier)	94

**IV. Autres informations comptables, financières et juridiques**

<b>Informations</b> (textes de référence)	<b>N° de page</b>
▪ Informations sur les délais de paiement (L.441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce)	482
▪ Montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices et montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % (243 bis du Code général des impôts)	21
▪ Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles (L.464-2 du Code de commerce)	N/A
▪ Informations sur les instruments financiers dont le sous-jacent est constitué d'une matière première agricole et moyens mis en œuvre par la Société afin d'éviter d'exercer un effet significatif sur le cours des matières premières agricoles (L. 511-4-2 du Code monétaire et financier)	532
▪ Montant et caractéristiques des prêts financés ou distribués par la Société ou qu'ils distribuent tels que définis au III de l'article 80 de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et bénéficiant à ce titre de garanties publiques. (L.511-4-1 du Code monétaire et financier)	N/A
▪ Rendement des actifs de la Société (R. 511-16-1 du Code monétaire et financier)	314

**V. Déclaration de performance extra-financière et plan de vigilance**

Informations (textes de référence)	N° de page
▪ Informations sur les conséquences sociales et environnementales relatives à la Société, aux filiales et aux sociétés contrôlées (L.225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce)	513-585
▪ Informations sur les effets de l'activité de la Société quant au respect des droits de l'Homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale (L.225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce)	525 ; 569-575
▪ Informations concernant la Société, les filiales et les sociétés contrôlées et relatives : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ aux conséquences sur le changement climatique de l'activité et de l'usage des biens et services produits,</li> <li>▪ aux engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable,</li> <li>▪ aux actions visant à lutter contre les discriminations et à promouvoir les diversités (L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce)</li> </ul>	513-588
▪ Accords collectifs conclus dans la Société, les filiales et les sociétés contrôlées et leurs impacts sur la performance économique de la Société, des filiales et des sociétés contrôlées ainsi que sur les conditions de travail des salariés (L.225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce)	535-551
▪ Informations pour les sociétés exploitant au moins une installation figurant sur la liste prévue à l'article L.515-36 du Code de l'environnement (L.225-102-2 du Code de commerce)	N/A
▪ Modèle d'affaires de la Société (R. 225-105 du Code de commerce)	576-577
▪ Informations sociales, environnementales et sociétales pertinentes au regard des principaux risques et politiques de la société, de ses filiales et sociétés contrôlées (R. 225-105 II du Code de commerce)	Chapitre 7
▪ Plan de vigilance (L.225-102-4 du Code de commerce)	569-572

**VI. Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Informations (textes de référence)	N° de page
▪ Information sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux (L.225-37-2 du Code de commerce)	72-77
▪ Rémunération totale et avantages de toute nature versés, au cours de l'exercice, ou attribués au titre dudit exercice à chaque mandataire social de la Société par la Société, les sociétés qu'elle contrôle ou la société qui la contrôle (L.225-37-3 du Code de commerce)	78-94
▪ Conditions de conservation des actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux (L.225-197-1 du Code de commerce)	N/A
▪ Conditions de levées et de conservations des options attribuées aux mandataires sociaux (L.225-185 du Code de commerce)	88
▪ Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice (L.225-37-4 1° du Code de commerce)	31-43
▪ Conventions conclues entre l'un des mandataires sociaux de la Société et une filiale de la Société (L.225-37-4 2° du Code de commerce)	44
▪ Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital (L.225-37-4 3° du Code de commerce)	95-97
▪ Modalités d'exercice de la direction générale (L.225-37-4 4° du Code de commerce)	46

▪ Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil (L.225-37-4 5° du Code de commerce)	31-42 ; 51-58
▪ Description de la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration ainsi que des objectifs, modalités de mise en œuvre et résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé (L.225-37-4 6° du Code de commerce)	48-49 ; 65-71
▪ Informations sur la recherche d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes et résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité (L.225-37-4 6° du Code de commerce)	49 ; 539 ; 570
▪ Éventuelles limitations apportées par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général (L.225-37-4 7° du Code de commerce)	46
▪ Code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises auquel la Société se réfère (L.225-37-4 8° du Code de commerce)	44
▪ Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale (L.225-37-4 9° du Code de commerce)	26-28
▪ Description de la procédure relative aux conventions courantes conclues à des conditions normales mise en place par la Société et de sa mise en œuvre (L.225-37-4 10° du Code de commerce)	71-72
▪ Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L.225-37-5° du Code de commerce)	97

**Annexes****N° de page**

▪ Tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices (R.225-102 du Code de commerce)	495
▪ Avis de l'organisme tiers indépendant chargé de vérifier les informations sociales et environnementales fournies dans le Rapport de gestion (L. 225-102-1 alinéa 3 et R.225-105-2 du Code de commerce)	586-588
▪ Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise (l. 225-235 du Code du commerce).	98

**États financiers Annuels****N° de page**

▪ Comptes annuels	465-503
▪ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	504-510
▪ Comptes consolidés	149-258
▪ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	259-264